

Déclaration préalable de la FNEC FP-FO

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Conseil Supérieur de l'Education,

Le CSE se réunit aujourd'hui alors que la guerre se poursuit et menace de s'amplifier en Ukraine et qu'une généralisation du conflit est en marche au Proche-Orient, mettant en danger tous les peuples de la région et bien au-delà. Les massacres en cours dans la bande de Gaza comme en Cisjordanie doivent cesser immédiatement et l'invasion de l'armée israélienne au Liban doit s'arrêter.

La FNEC FP-FO dénonce la première circulaire du nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, consacré à la répression des étudiants et des personnels qui se mobilisent contre le massacre des palestiniens.

La FNEC FP-FO se déclare solidaire de tous ceux qui défendent la paix, le cessez le feu, l'arrêt des livraisons d'armes, ainsi que la liberté d'expression et de manifester.

Au niveau national, le président Macron a décidé de nommer Michel Barnier Premier ministre, confirmant ainsi sa volonté de poursuivre et d'aggraver sa politique de destruction de nos droits et acquis sociaux, malgré le rejet qui s'est massivement exprimé dans les urnes ! Le président Macron s'obstine à refuser d'entendre les revendications des personnels et de leurs organisations syndicales, Dans ces conditions, les personnels sont fondés à utiliser tous les moyens à leur disposition pour faire aboutir leurs légitimes revendications. La FNEC FP-FO se tient à leurs côtés.

Nous continuerons à combattre avec eux la mise en œuvre à marche forcée des contre-réformes qui cassent l'Ecole publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et qui remettent en cause les statuts et missions des personnels : Pacte enseignant, réformes du lycée et du baccalauréat, réforme de la voie professionnelle, Parcoursup, SNU, stage d'observation en entreprise pour les élèves de seconde « *choc des savoirs* », qui remet en cause le groupe classe, désorganise les établissements, réduit l'offre des disciplines sous prétexte de recentrer l'enseignement sur les fondamentaux, ...

Juste avant que ne tombent les résultats du deuxième tour des élections législatives, et qu'il ne donne sa démission, le gouvernement Attal a publié au *Journal Officiel* du 7 juillet 2024, le décret n° 2024-727 du 6 juillet 2024 modifiant le statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.

En application de ce texte, à partir du 2 septembre 2024, ce n'est plus le ministre mais les recteurs qui attribuent les appréciations finales des professeurs agrégés affectés en académie à l'issue de leurs rendez-vous de carrière (article 2). Ce n'est plus le ministre mais les recteurs qui arrêtent les avancements accélérés au 7^{ème} et au 9^{ème} échelon (article 7). De même, les promotions à la hors classe (article 8) et à la classe exceptionnelle (article 9) sont décidées localement.

Cette réforme met en péril l'unité du corps des agrégés puisque les barres de promotions seront différentes d'une académie à l'autre, elle affaiblit les disciplines, les avancements d'échelon n'étant plus effectués discipline par discipline mais toutes disciplines confondues et elle minore le rôle de l'inspection générale qui n'est plus sollicitée pour l'évaluation de la « *valeur professionnelle des agents.* » Elle va rendre plus difficile le recrutement des enseignants pour les CPGE.

Avec sa Confédération, la FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraite existants, dont le Code des Pensions civiles et militaires.

Alors que les moyens manquent sévèrement à l'Ecole, à l'hôpital, comme dans tous les Services publics, les premières annonces du gouvernement Barnier confirment un nouveau budget d'austérité de destruction des Services publics. La FNEC FP-FO refuse les discours politiques qui font des agents publics de simples variables d'ajustement budgétaire au nom du dogme des 3%.

La FNEC FP-FO revendique la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 10% tout de suite sans contrepartie et l'ouverture de négociations pour rattraper les 28,5% de perte de pouvoir d'achat subies depuis 2000. La FNEC FP-FO s'oppose à toute forme de rémunération au mérite et revendique l'abandon du Pacte, de PPCR et du RIFSEEP.

La FNEC FP-FO apporte tout son soutien aux travailleurs des territoires d'Outre-mer qui se mobilisent par la grève, les blocages et les manifestations pour exprimer leur colère contre la vie trop chère. La flambée des prix conduit à l'explosion de la précarité pour les personnels de l'Education nationale comme pour l'ensemble des populations.

La FNEC FP-FO exige l'arrêt de la répression et l'ouverture de négociations immédiates sur les revendications légitimes.

La rentrée a été marquée partout par le manque de moyens : les classes sont surchargées – allant jusqu'à plus de 35 élèves par classe en lycée ! -, des classes sans professeur, il y a eu un manque criant de remplaçants dès les premières semaines, des élèves sans AESH, sans infirmière, sans assistante sociale, de très nombreux postes de personnels administratifs restés vacants dans nombre d'académies comme à Créteil, Versailles ou Grenoble où le travail à faire retombe sur les collègues déjà épuisés.

C'est dans ce contexte que le ministère a commandé un rapport de l'Inspection générale de l'Education, du sport et de la recherche qui envisage divers scénarios pour effectuer de nouvelles coupes budgétaires à l'Education nationale, sous prétexte de « *déclin démographique* ». Ce rapport indique la possibilité de fermer près de 2 000 écoles afin de récupérer pratiquement 5 000 postes d'enseignants. Une véritable hécatombe ! Pour la FNEC FP-FO, cela constitue une provocation inacceptable.

La FNEC FP-FO dénonce également les propos scandaleux du Premier ministre qui prévoit ouvertement de ne pas remplacer tous les fonctionnaires qui partent à la retraite, ciblant notamment « *ceux qui ne sont pas en contact avec les citoyens* ».

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications d'annulation de toutes les suppressions de postes, de créations des postes statutaires nécessaires et de mise en place immédiate d'un plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent.

La FNEC FP-FO exige plus que jamais le retrait de la réforme de la voie professionnelle, avec la suppression de 170 heures de cours sur le cycle et une classe de terminale bac pro qui conduira à un véritable tri social. Nous dénonçons la désorganisation totale de l'année de terminale préjudiciable aux élèves et surtout catastrophique pour les conditions de travail des personnels. Notre fédération continue de dénoncer la gabegie de l'apprentissage depuis la loi Pénicaud et les milliards d'euros d'argent public distribués aux CFA privés qui manquent cruellement aux lycées professionnels publics.

Comme ses prédécesseurs, l'ex-ministre Belloubet a été contrainte, lors de sa dernière conférence de presse fin août, de confirmer que 24 000 élèves n'étaient pas pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux faute de places. Le gouvernement veut accélérer le démantèlement de l'enseignement spécialisé.

Conformément à ses mandats, FO a engagé une campagne nationale de pétition, pour exiger :

- la défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL.
- la reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap !

Madame la Ministre a rappelé que l'École de la République ne laissera passer aucune atteinte à ses principes et à ses valeurs. Les personnels de l'Education nationale sont en effet de plus en plus exposés et isolés face à des pressions extérieures à l'Ecole. Nous dénonçons l'agression dont a été victime une enseignante du lycée Sévigné de Tourcoing. Les principes de Laïcité et de neutralité de l'Ecole doivent être respectés afin de mettre les élèves et les personnels à l'abri du communautarisme. Or, une journée visant à promouvoir les « *valeurs de la République* » a été organisée le jeudi 5 septembre au lycée Champollion de Lattes (Hérault). Etaient présents la Rectrice d'académie, le Préfet de l'Hérault et la présidente locale d'une association communautaire. Nous vous demandons d'intervenir pour que les associations qui portent des messages politiques restent en dehors des établissements scolaires. L'enseignement laïque est garanti par l'indépendance des enseignants fonctionnaires d'Etat. Les établissements ne peuvent servir de tribune à des positions politiques.

Pour finir, la FNEC FP-FO, constate l'absence de Madame la Ministre de l'Education nationale. Nous espérons qu'elle ne suivra pas l'exemple de sa prédécesseure qui n'a jamais daigné honorer de sa présence les travaux du Conseil Supérieur de l'Education.

Nous vous remercions de votre attention.

Examen des vœux

Vœu inter organisations porté par la FCPE, la CFTC EPR, Sud Education, le SE UNSA, la CFE CGC (action et démocratie), Les Lycéens, la FNEC FP FO, le SI EN UNSA, SUNDEP Solidaires, le SNPTES UNSA, l'UNSA Education, la Jeunesse au plein air, la CGT Educ'action, la FEP CFTD, la CFTD EFRP
Vœu demandant que le droit à l'éducation soit respecté et exigeant qu'une solution soit trouvée pour les 13 800 élèves étaient encore sans affectation, à la mi-septembre 2024. FO ne peut que s'associer à ce texte et dénoncer une situation qui est la conséquence directe du manque de moyens, de la suppression des postes et de la fermeture de classes.

Pour : 62 (**FO**, FSU, UNSA, CFTD, CGT, SNALC, Solidaires, SYNADIC, CFE-CGC, FCPE, PEEP, FAGE, Les Lycéens, Jeunesse en plein air, , MEDEF

Contre : 0

Abstention : 0

NPPCV : 1 (CMA France)

Examen des textes à l'ordre du jour

1. Projet d'arrêté relatif aux modalités d'attribution du certificat de formation générale pour la session 2024 en Nouvelle-Calédonie en raison de circonstances exceptionnelles

Pour les candidats scolaires, l'épreuve orale est supprimée. En temps normal FO est défavorable à l'appauvrissement des examens, mais en l'occurrence, elle vote ce projet d'arrêté afin de ne pas porter préjudice aux élèves en Nouvelle Calédonie en déjà fortement affectés par les troubles politiques actuels.

Résultat du vote

Pour : 62 (**FO**, FSU, UNSA, CFTD, SNALC, Solidaires, SYNADIC, CFE-CGC, FCPE, PEEP, FAGE, Les Lycéens, Jeunesse en plein air, CMA France, MEDEF

Contre : 0

Abstention : 0

NPPCV : 4 (CGT)

2. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « Gardien d'immeubles » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

Il s'agit d'une nouvelle rénovation du CAP après celle de 2010 afin d'une meilleure prise en compte de la transition écologique, du handicap, de la communication avec les résidents et le développement de l'utilisation du numérique. La première session d'examen de ce nouveau certificat d'aptitude professionnelle aura lieu en 2027

Résultat du vote

Pour : 37 (FSU, UNSA, CFDT, FCPE, PEEP, Les Lycéens, jeunesse en plein air, CMA France, MEDEF...)

Contre : 0

Abstention : 21 (FSU, CGT, SNALC, Solidaires)

NPPCV : 4 (FO)

3. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Valorisation des matières et propreté des espaces urbains* » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance
Cette spécialité remplace la spécialité « Propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage » de CAP dont l'arrêté date du 10 mars 2015

Résultat du vote

Pour : 51 (FSU, CFDT, FCPE, FAGE, Les Lycéens, Jeunesse au plein air, CMA France)

Contre : 0

Abstention : 6 (CGT, SNALC, Solidaires)

NPPCV : 4 (FO)

4. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains* » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance
Cette spécialité remplace la spécialité « Gestion des pollutions et protection de l'environnement » dont l'arrêté date du 17 juillet 2012.

Résultat du vote

Pour : 52 (FSU, UNSA, CFDT, FCPE, FAGE, Les Lycéens, Jeunesse au plein air, CMA France, Medef)

Contre : 0

Abstention : 6 (CGT, SNALC, Solidaires)

NPPCV : 4 (FO)

5. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Propreté et prévention des biocontaminations* » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Résultat du vote

Pour : 51 (FSU, CFDT, FCPE, FAGE, Les Lycéens, Jeunesse au plein air, CMA France)

Contre : 0

Abstention : 6 (CGT, SNALC, Solidaires)

NPPCV : 4 (FO)

6. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Hygiène, propreté, stérilisation* » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

La rénovation de ce diplôme s'inscrit dans celle plus globale de la filière propreté/hygiène/stérilisation Il peut être accessible aux titulaires du CAP « Propreté et prévention des bio-contaminations » (CAP « Agent de propreté et d'hygiène » rénové. Selon ses aptitudes, le titulaire du baccalauréat professionnel « Hygiène, propreté, stérilisation » peut poursuivre ses études en BTS « Métiers des services à l'environnement ».

Résultat du vote

Pour : 36 (UNSA, CFDT, FCPE, FAGE, Les Lycéens, Jeunesse au plein air, CMA France, MEDEF)

Contre : 0

Abstention : 22 (FSU, CGT, Solidaires)

NPPCV : 4 (FO)

7. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « *Métiers des services à l'environnement* »

Ce BTS a pour objet de remplacer le BTS « métiers des services à l'environnement » créé par l'arrêté du 8 avril 2013 modifié. FO regrette la place donnée au contrôle continu, le risque de diminution de l'offre de langue vivante et l'absence d'épreuve de culture générale

Résultat du vote

Pour : 27 (UNSA, CFDT, FCPE, Les Lycéens, Jeunesse au plein air, CMA France)

Contre : 22 (FO), FSU

Abstention : 11 (CFDT-EFRP, FEP-CFDT, FAGE)

NPPCV : 0

8. Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « *Construction et aménagement de véhicules* »

Ce brevet de technicien supérieur (BTS) a pour objet de remplacer le BTS « conception et réalisation de carrosserie » créé par l'arrêté du 8 avril 2013 modifié.

Résultat du vote

Pour : 33 (CFDT, FCPE, FAGE, Les Lycéens, Jeunesse au Plein air, CMA France, Medef)

Contre : 22 (FO, FSU, SNALC, Solidaires)

Abstention : 4 (CGT)

NPPCV : 0

9. Projet d'arrêté portant reconnaissance par l'État des écoles techniques privées

Le projet d'arrêté prévoit de reconnaître par l'Etat 16 écoles techniques privées au titre de l'article L. 443-2 du code de l'éducation. FO dénonce une inflation de ces reconnaissances : 11 en 2023, 16 en 2024 dans des secteurs d'activités où la voie professionnelle est touchée par des fermetures. Ces reconnaissances par l'Etat permettent à ces entreprises, qui ont souvent obtenues des subventions publiques de percevoir la taxe professionnelle et à leurs élèves de bénéficier de bourses. Cette mise en concurrence n'est pas acceptable. Pour FO, à école publique fonds publics, à écoles privés fonds privés. FO votera contre ces textes.

Ecole de production Flamme, 18 rue de Verdun, Ham (80400)

Ecole de production de Belfort - EPB, Tech'hom 5, 11 rue Marcel Pangon, Cravanche (90300)

Ecole de production de Béthune Bruay - EP2B, 135 rue Raymond Deruy, Bruay-La-Buissière (62700)

Ecole de production Usin'Up Academy, 58 rue de Roumanie, Le Mans (72000)

Ecole de production Garage Mécanique Auto Argentan - GM2A, 23 rue Maurice Ravel, Argentan (61200)

Ecole de production Académie Industrielle Ha-Py, Zone Pyrène Aéroport, Lanne (65380)

Résultat du vote

Pour : 1 (MEDEF)

Contre : 57 (FO, FSU, UNSA, CFDT, SNALC, CGT, Solidaires, CFE-CGC, FCPE, Jeunesse au plein air)

Abstention : 7 (SYNADIC, FAGE, Les Lycéens, CMA France)

NPPCV : 0

Ecole de production de Thiérarche et de la Serre - Etincelle, 24 route d'Hirson, zone Créapôle, Vervins (02140)

Ecole de production du Morvan - EDPM58, La Charnizot, Biches (58110)

Ecole de production industrie 21 - EDPI21, 6 allée André Bourland, Dijon (21000)

Ecole de production ECOPRA, 715 route de Saint-Félix, Rumilly (74150)

Ecole de production Métallik Vallée Sud Mayenne - MVSM, 25 rue Gutenberg, Château-Gontier-sur-Mayenne (53200)

Ecole de production Wood Up, 29 bis rue de la Gare, Châteaubriant (44110)

Résultat du vote

Pour : 9 (MEDEF)

Contre : 49 (FO, FSU, UNSA, SNALC, CGT, Solidaires, CFE-CGC, FCPE, Jeunesse au plein air)

Abstention : 15 (CFDT, SYNADIC, FAGE, Les Lycéens, CMA France)

NPPCV : 0

Ecole de production La Prod'Factory, ZI de l'Omois, 8 avenue du Pré des Barres, Epaux-Bézu (02400)

Ecole de production Avenir Bois Formation, 9 bis rue de la Viotte, Saint-Loup-sur-Semouse (70800)

Ecole de production de Béthune Bruay - EP2B, 135 rue Raymond Deruy, Bruay-La-Buissière (62700)

Ecole de production Fil en Normandie, rue des Drakkars, Condé sur Noireau, Condé en Normandie (14110)

Résultat du vote

Pour : 1 (CFDT, MEDEF)

Contre : 57 (FO, FSU, UNSA, SNALC, CGT, Solidaires, CFE-CGC, FCPE, Jeunesse au plein air)

Abstention : 7 (SYNADIC, FAGE, Les Lycéens, CMA France)

NPPCV : 0

10, 11, 412. Projets d'arrêtés modifiant l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « Conduite et gestion des entreprises maritimes - commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance, portant création de la spécialité « Conduite et gestion des entreprises maritimes - pêche » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance, modifiant l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « Electromécanicien marine » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance
Ces textes prévoient notamment que les volumes horaires de formation de ces spécialités sont fixés par un arrêté du ministre chargé de la mer

Résultat du vote

Pour : 34 (UNSA, CFDT, FCPE, FAGE, Les Lycéens, Jeunesse au plein air, CMA France, Medef...)

Contre : 0

Abstention : 21 (FSU, CGT, Solidaires)

NPPCV : 4 (**FO**)